

COMMUNE DE GRISOLLES

SEANCE DU 10 DECEMBRE 2018

CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille dix-huit, le quatre décembre, Nous, Patrick MARTY, Maire de Grisolles, conformément à la loi, invitons les membres du Conseil Municipal à se réunir à la mairie de Grisolles le lundi dix décembre deux mille dix-huit à vingt heures trente.

Préambule :

- Compte rendu des décisions prises par M. le Maire.

Points faisant l'objet d'une délibération :

- Réalisation d'un emprunt auprès du Crédit Agricole Nord Midi-Pyrénées

Questions orales :**Questions diverses :****Informations diverses :****Agenda :**

SEANCE DU 10 DECEMBRE 2018

L'an deux mille dix-huit, le dix décembre, le Conseil Municipal de la commune de GRISOLLES s'est réuni en session ordinaire à la mairie sous la présidence de Monsieur Patrick MARTY, Maire.

En exercice : 27Présents : 18Votants : 21

Présents: Mme BACABE Murielle , M BRAUT Alain, Mmes BOUE Josiane, BUSATO Cécile, FURTADO Christiane, GUERRA Michèle, M IBRES Francis, Mmes JEANGIN Mélanie, KIENLEN Andrée, MM MARTY Gabriel, MARTY Patrick, Mme PECH Véronique, M PITTON Jean-Louis, Mme PEZE Chantal, MM SABATIER Philippe, SAINT SERNIN Géraud, SIERRA Henri, TAUPIAC Hervé.

Excusés: Mme BRICK Virginie, MM CASTELLA Serge, HERCHEUX Patrick, LE PEN Éric, SUBERVILLE Christophe.

Excusés mais représentés: Mme BARASC Martine par M TAUPIAC Hervé, M DELBOULBES Marc par M MARTY Patrick, M FACON Georges par M IBRES Francis

Absente: Mme CAMBRA Martine

Date de convocation : 4 décembre 2018

Monsieur TAUPIAC Hervé a été élu secrétaire de séance.

Préambule :

- Compte rendu des décisions prises par M. le Maire.

Aucune décision n'a été prise par M. le Maire

L'Assemblée passe à l'ordre du jour :

1) Réalisation d'un emprunt auprès du Crédit Agricole Nord Midi-Pyrénées

Afin de financer les investissements ci-dessous, prévus dans le Programme Pluriannuel d'investissement d'ici 2020,

	Projets	2018	2019	2020	totaux
Aménagements espaces urbains	Achat Bâtiment	186 000 €			186 000 €
	Aménagements urbains (Route d'Agen)	250 900 €	1 199 520 €		1 450 420 €
	Aménagements urbains (Route de Toulouse)	75 000 €	125 000 €	729 000 €	929 000 €
Equipements sportifs	Complexe sportif p1 (2terrains)	60 000 €	935 500 €		995 500 €
	Complexe sportif p1 (vestiaires)		723 800 €		723 800 €
	Complexe sportif p1 (2 terrains)			726 000 €	726 000 €
	TOTAL Dépenses	571 900 €	2 983 820 €	1 455 000 €	5 010 720 €

La commune doit réaliser un emprunt d'un montant maximum de 2 000 000 €, selon le plan de financement proposé ci-dessous :

Libellé des projets	Coût HT (€)	Ressources	Montant HT (€)
aménagements urbains TC 2 route Agen	1 208 680€		
aménagements urbains TC 3 route de Toulouse	774 170 €		
complexe multisports TR1(2 terrains)	829 580 €	Subventions Département	533 110 €
complexe multisports TR2 (vestiaires)	603 170 €	Subventions Région	465 000 €
complexe multisports TR3 (2 terrains)	605 000 €	Autres subventions ETAT	601 500 €
achat bâtiment	186 000 €	Autres subventions	22 400 €
		besoin de financement	2 584 590 €
Coût total des projets	4 206 600 €	Total des ressources	4 206 600 €

- Le mode de financement choisi doit être assez souple pour permettre une mobilisation des fonds au fur et à mesure de l'avancement des projets.
- La commission des finances, réunie le 3 décembre 2018, a étudié la proposition du **Crédit Agricole** qui présente les spécificités demandées et a donné un avis favorable :
- **Les caractéristiques du prêt sont les suivantes :**
 - Montant : 2 000 000 €,
 - Durée 18 ans,
 - Taux : 1.97%,
 - Echéance trimestrielle
 - Total des intérêts : 359 525 €
 - Remboursement à capital constant : 27 778 € / trimestre
 - Commission : 0,10% du montant emprunté, soit 2 000€.
 - Déblocage de 10% minimum du montant dans les 4 mois à partir de la date d'édition du contrat
 - Phase de déblocage des fonds maximum de 24 mois à partir de la date du 1^{er} déblocage

Si la consolidation est inférieure à 2 000 000 € au terme des 24 mois, il n'y a pas de pénalité pour abandon de solde.

Le conseil municipal est appelé à :

- Approuver le prêt de 2 000 000 € auprès du **Crédit Agricole** aux conditions ci-dessus,
- Autoriser M. le Maire à signer le contrat de prêt et tous les documents y afférents.

Monsieur Alain Braut demande pourquoi au vu du besoin de financement on ne prend pas la totalité en emprunt, soit 2 584 000 au lieu de 2 000 000 ?

Monsieur Le Maire précise que l'autofinancement à venir sera constitué du fonds du résultat de l'exercice environ 700 K€, de la vente du terrain des Nauzes 300 K€, du FCTVA....ce qui permettra sur les 2 ans de consommer moins des 2000 K€ prévus.

L'autre possibilité était d'emprunter comme aujourd'hui 500 K€ par an avec les incertitudes du taux de prêt et les réponses positives ou pas des banques ; cela dit, au bout de 4 ans la commune ne sera pas plus endettée qu'aujourd'hui.

Après un mandat de rigueur budgétaire et de désendettement, les finances sont saines.

Alain Braut remarque que seule la réponse du Crédit Agricole est proposée ?

Monsieur Le Maire indique que la CDC – Caisse de dépôt et consignation- a répondu avec un taux plus élevé 2.05%, mais avec aussi des conditions moins souples et des pénalités importantes. Il précise aussi que les taux peuvent augmenter à l'avenir et donc nous bloquons ce taux pendant 2 ans.

Au vu de la situation financière de la commune, Monsieur Le Maire proposera à la commission finances de ne pas augmenter les taux d'imposition communaux pour le budget 2019.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité approuve la délibération suivante :

Délibération n° 2018-12-1120 : Réalisation d'un emprunt auprès du Crédit Agricole Nord Midi-Pyrénées

Monsieur le Maire explique à l'Assemblée que pour financer des opérations prévues dans le Programme Pluriannuel d'Investissement d'ici 2020, telles que les aménagements urbains, TC2 route d'Agen et Darnaud Bernard et TC3 route de Toulouse et des déportés, la construction du complexe multisports, l'achat d'un bâtiment, la commune doit réaliser un emprunt de 2 000 000 € maximum.

Le mode de financement choisi doit être assez souple pour permettre une mobilisation des fonds au fur et à mesure de l'avancement des projets.

La commission des finances, réunie le 3 décembre 2018, a étudié la proposition du **Crédit Agricole** qui présente les spécificités demandées et a donné un avis favorable

Après avoir entendu l'exposé de M. le Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Article 1^{ER} : Approuve la réalisation d'un prêt d'un montant de 2 000 000 € maximum, auprès du crédit agricole dont les principales caractéristiques sont les suivantes :

- Montant : 2 000 000 €,
- Durée 20 ans, dont 24 mois de période de mobilisation et 216 mois d'amortissement
- Taux : 1.97%,
- Echéance trimestrielle
- Total des intérêts : 359 525 €
- Remboursement à capital constant : 27 778 € / trimestre
- Commission : 0,10% du montant emprunté, soit 2 000 €
- Catégorie : GISSLER 1A
- Déblocage de 10% minimum du montant dans les 4 mois à partir de la date d'édition du contrat
- Phase de déblocage des fonds maximum de 24 mois à partir de la date du 1^{er} déblocage

Si la consolidation est inférieure à 2 000 000 € au terme des 24 mois, il n y a pas de pénalité pour abandon de solde.

Article 2 : Prend l'engagement, au nom de la commune, d'inscrire en priorité chaque année en dépenses obligatoires à son budget, les sommes nécessaires au paiement des intérêts et au remboursement du capital exigible à la date d'expiration de la convention

Article 3 : Prend l'engagement pendant toute la durée de la convention, de créer et de mettre en recouvrement les impositions nécessaires pour assurer, le paiement des intérêts, à l'échéance de la convention, le remboursement du capital.

Article 4 : Le conseil municipal confère toutes les délégations utiles à Monsieur le maire pour la réalisation de l'emprunt, la signature des contrats de prêt à passer avec le prêteur, la demande et l'acceptation de toutes les conditions de remboursement qui y sont insérées.

La séance est levée à 21h30.